

choisis : on attend surtout de nouvelles libertés, et le discours de l'Empereur, à l'ouverture des Chambres, porterait à croire qu'en effet il serait décidé à faire encore des concessions, pourvu que le gouvernement demeure assez fort pour réprimer les excès. Car dans l'esprit du souverain, la liberté, dit le *Courrier des Etats-Unis*, doit avoir pour limite le point précis où elle confine au désordre ; c'est ce que le peuple ne veut pas toujours comprendre. Quant à l'Angleterre, les membres du nouveau cabinet ont tous été élus à l'unanimité par les divisions électtorales où ils se sont présentés. Depuis que les nouveaux ministres sont arrivés au pouvoir, ils ont eu à résoudre plusieurs questions importantes. Avec nos voisins, indépendamment de la question de l'Alabama, il y avait encore la question de *naturalisation*. Le câble transatlantique nous apprend qu'un traité vient d'être signé à Londres qui détruit cette qualité, jusqu'à ce jour irréfragable, de sujet britannique, et qui statue que tout homme né au Royaume-Uni et naturalisé américain, jouira désormais, s'il retourne dans son pays natal, de la protection et des immunités de citoyen des Etats-Unis. Outre ces deux questions qui nous intéressent particulièrement, le nouveau cabinet a dû s'occuper aussi de la question d'Orient, dans laquelle le dernier mot n'est pas encore dit. Quand au fanatisme, il n'est plus guères sur le tapis : grâce aux sages mesures du gouvernement, tous les troubles sont apaisés et on peut dire que, pour le moment, l'Angleterre donne l'exemple d'une paix profonde et d'un progrès que rien ne vient interrompre.

Il n'en est pas de même en Italie. On annonce tous les jours que des troubles surgissent sur plusieurs points du royaume, dans plusieurs villes. Un sujet de l'impôt sur la mouture ; la dette nationale augmente toujours, et l'on creuse hardiment le gouffre du déficit. Le vote sur le budget a soulevé de grandes discussions dans les Chambres ; on a été jusqu'à demander la suspension du paiement des intérêts de la dette pontificale, transférée à l'Italie par la convention du 15 septembre. C'était, dit M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes*, un calcul inique, et, de plus, fort mesquin pour plusieurs raisons : d'abord parce que l'obligation de l'Italie dans cette affaire ne résulte pas tant d'une convention diplomatique que des annexions mêmes des provinces pontificales ; ensuite parce qu'on frappait non le Pape ou la France, mais les malheureux créanciers qui n'y peuvent rien, et le général Mémbrici avait bien quelque raison de dire qu'on rirait parfaitement à Rome de ce genre de guerre qui n'aurait d'autre effet que d'ébranler le crédit italien, ou plutôt de le renverser, car il n'est pas déjà trop ferme. Maintenant, quand on considère cette pauvreté très-visible du gouvernement de Florence, quand on considère les impôts qui accablent le peuple, le forcent à se révolter et à organiser ce que l'on a appelé avec raison la *Jacquerie italienne*, on se demande comment quelques journaux osaient écrire dernièrement qu'il n'y avait de pauvreté qu'à Rome, que le gouvernement pontifical ne se souciait que par des impôts iniques. Rome n'est-elle pas aujourd'hui la ville la plus prospère de l'Italie ? Les Romains se révoltent-ils à cause des impôts ? Nous ignorons jusqu'à quel chiffre se monte la dette publique à Rome, mais ce que nous savons, c'est que les intérêts de cette dette se paient ; ce que nous savons surtout c'est que le gouvernement pontifical ne cherche pas de subterfuges pour suspendre ses paiements.

L'année 1868 a emporté avec elle dans sa course rapide des hommes dont les noms marqueront dans notre siècle. Ses derniers jours ont été des jours de deuil pour la France principalement, comme nous le disions dans notre dernière revue ; car c'est en France que viennent de se fermer les tombes de personnages illustres, tels que Berryer, Rossi, Rothschild, et de plusieurs autres hommes remarquables. La mort ne trouve pas toujours sous ses coups de si nobles victimes ; aussi, s'est-elle donné un moment de répit au commencement de la nouvelle année. Cependant nous avons encore à enregistrer une mort qui a surpris bien du monde à Paris, celle du Vicomte Victor Lanjuinais :

« Nous recevons à l'instant, dit le *Journal des Villes et des Campagnes*, la triste nouvelle que M. Lanjuinais est mort ce matin. M. Lanjuinais, sur le point de quitter Paris, avait retardé son départ pour assister aux obsèques de M. Dufresne, conseiller à la Cour de cassation. Il venait d'arriver dans le salon où les membres de la famille se trouvaient réunis, quand il s'est affaissé tout à coup sur un fauteuil. On s'est empressé autour de lui, mais un médecin, appelé en toute hâte, a reconnu que tous les soins étaient inutiles : la mort avait été instantanée.

« Le Vicomte Victor Lanjuinais était à peine âgé de 67 ans. Après la révolution de 1848, il fut élu à l'Assemblée Constituante par le département des Côtes-du-Nord, et par les électeurs de Paris, à l'Assemblée Législative. Rendu à la vie parlementaire depuis cinq ans, il avait acquis, par l'indépendance de son caractère et sa profonde expérience des affaires, une place considérable dans le Corps Législatif. M. Lanjuinais était chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1837. »

Ici, en Canada, une de nos plus anciennes et de nos plus florissantes maisons d'éducation vient d'éprouver une perte bien douloureuse. Qu'il nous soit permis d'offrir ici nos condoléances à la communauté religieuse des Dames de la Congrégation, et de rappeler en quelques lignes la carrière toute dévouée à l'instruction d'une des plus dignes filles de Marguerite Bourgeoys.

La Rév. Sœur Ste. Madeleine, née Marie Catherine Huot, de la Paroisse de l'Ange Gardien, dans le diocèse de Québec, le 30 avril 1791, était une femme distinguée par la grandeur de l'âme, la bonté du cœur et la beauté de l'intelligence. Il y avait chez elle comme un reflet céleste de l'esprit vraiment religieux, et le talent de l'enseignement porté à un haut degré. Il est assez difficile de se faire une idée du bien qu'elle a accompli dans les écoles qu'an noviciat et dans la communauté des Sœurs. Qui d'ailleurs n'a pas connu ou n'a pas entendu parler de cette excellente Sœur Ste. Madeleine ? Sa longue et belle existence fait qu'elle se trouve liée à une suite d'événements importants dans les annales de sa maison. Nous tenons à enregistrer ceux qui touchent plus spécialement au progrès de l'Instruction Publique dans cette Province. C'est sous son administration que les écoles des Faubourgs se sont fondées à Montréal. C'est par sa inspiration et sous sa direction que les Pensionnats de la Congrégation ont pris le développement et ont obtenu les succès qui les élève si haut, dans l'estime non-seulement de nos compatriotes, mais aussi de nos voisins. Enfin, c'est sa main conservatrice qui a relevé plusieurs missions de sa Communauté, que de tristes circonstances forçaient à disparaître. Sa vie était l'exemple de toutes les vertus. Que de simplicité de cœur à côté de tant d'élévation d'esprit ! Que d'abnégation pendant ses nombreuses années de direction ! Toutes ces qualités étaient voilées par une profonde humilité ; la mort seule, dans son impitoyable vérité, a tout découvert ! Nous regretterions vraiment de ne pouvoir en dire davantage si une voix plus autorisée que la nôtre ne s'était pas chargée sur cette tombe encore enfouie, de faire connaître tous les mérites et toutes les vertus de la Rév. Sœur Ste. Madeleine.

L'Église de Montréal vient de perdre un de ses prêtres les plus édifiants et les plus estimables : le Rév. Messire F. D. Porlier, né à Contrecoeur en 1802, ordonné prêtre en 1824, est mort à la Pointe-aux-Trembles près de Montréal, à l'âge de 66 ans. Il avait été successivement professeur de théologie, curé de plusieurs paroisses importantes du district de Montréal. Il s'est acquis des droits à la reconnaissance de ses paroissiens en aidant à établir et en soutenant par son zèle le Convent et surtout l'Académie de la Pointe-aux-Trembles dont il peut être considéré comme le fondateur.

P. S.—Une dépêche du câble transatlantique nous apprend au moment de mettre sous presse que le ministère Grec vient de signer le protocole de la Conférence de Paris. Quatre ministres sur sept ont signé : parmi ceux qui n'ont pas donné leur adhésion, on mentionne le premier ministre M. Balgaris. Si nous ne pouvons pas nous flatter que la question d'Orient soit définitivement réglée, du moins devons-nous nous réjouir qu'elle soit pour le moment écartée.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

— *Population du globe.*—Le *Géographisches Jahrbuch* de 1868, (par E. Behm, chez Justus Perthes, Gotha) évalue la population du globe à 1,375,000,000 d'habitants, répartis sur 13,450,644,000 hectares. Sur ce total, l'Europe compte pour 293,000,000 d'habitants sur 980,494,000 hectares ; l'Asie a 4,485,156,000 d'hectares et 805,400,000 habitants ; l'Australie et la Polynésie renferment 4,000,000 seulement d'habitants pour une surface de 887,000,000 d'hectares ; l'Afrique, dont l'étendue est de 2,993,000,000 d'hectares, nourrit 191,000,000 d'hommes ; l'Amérique ne contient que 81,400,000 âmes pour une surface de 4,104,840,000 habitants. — La France ayant environ 54,000,000 d'hectares et 38,000,000 d'habitants, il s'ensuit qu'elle forme la deux cent-cinquantième partie de la terre, mers non comprises, et qu'elle renferme le trente-sixième de la population totale du globe.

Voici maintenant la population des différents pays : chiffre officiel pour toute contrée où il y a des recensements réguliers, approximatif ou même seulement conjecturaux pour toutes les nations barbares, mais, dans ce dernier cas, appuyé sur les meilleures probabilités et sur les observations des voyageurs les plus dignes de foi. L'importance de ce document en fera pardonner la longueur.

Europe : Confédération allemande du Nord, 29,332,884 habitants ; — Confédération du Sud, 8,524,460 ; — Autriche, 35,292,547 ; — Suisse, 2,510,494 ; — Danemark, 1,608,095 ; — Islande et les Iles Féroé, 75,909 ; — Suède, 4,070,061 ; — Norvège, 1,701,478 ; — Hollande, 3,552,665 ; — Grand-Duché de Luxembourg, 206,574 ; — Belgique, 4,284,451 ; — Royaume-Uni, 29,935,404 ; — Helgoland, Gibraltar et Malte, 63,683 ; — France, 38,067,094 ; — République d'Andorre, 12,000 ; — Espagne, 16,302,625 ; — Portugal, 3,987,861 ; — Madère et Iles Açores, 363,658 ; — Italie, 24,568,787 ; — États de l'Église, 723,121 ; — République de Saint-Marin, 5,700 ; — Turquie d'Europe, 13,544,000 ; — Moldo-Valachie, 3,864,848 ; — Servie, 1,078,281 ; — Monténégro, 996,238 ; — Grèce, 1,329,200 ; — Russie d'Europe, 67,260,431.